

REPRISE DE LA SÉANCE

Troisième lecture et adoption des projets de loi suivants:

Un projet de loi sur le chemin de fer Septentrional.

Un projet de loi concernant les soins et le secours aux marins en détresse.

Un projet de loi concernant les navires de pêche étrangers.

Un projet de loi sur les phares et les bouées.

PROJET DE LOI SUR LES CHEMINS DE FER

Le Sénat se forme en comité plénier, sous la présidence de l'Honorable M. Chaffers, pour étudier une mesure relative aux chemins de fer.

L'honorable M. Campbell, en réponse à une objection soulevée au sujet de l'article qui stipule que les chemins de fer doivent transporter les marchandises pour toutes les compagnies de messagerie au même taux, déclare que cet article ne s'applique pas aux compagnies ferroviaires actuelles.

L'honorable M. Ferrier ajoute que si le principe est mauvais il ne faudrait pas adopter l'article, même s'il ne sera pas appliqué tout de suite.

L'honorable M. McMaster reconnaît que la loi n'affecte pas les chemins de fer actuels, mais les lignes ferroviaires qui seront touchées par la loi seront reliées aux lignes actuelles. Il faudrait absolument biffer cet article.

L'honorable M. Campbell ne connaît pas très bien la question et il n'a pas d'opinion bien arrêtée à ce sujet. Si le Comité croit bon de biffer l'article, il n'y voit aucune objection.

L'honorable M. Ross croit que l'article est injuste et qu'il ne convient pas de l'adopter tout simplement pour récompenser certaines personnes qui n'ont malheureusement pas réussi à obtenir de contrat.

L'honorable M. McCrea soutient qu'il n'est que juste que toutes les compagnies de messagerie aient le même traitement. Ce serait un monopole que d'accorder le privilège de taux moins élevés à une seule compagnie plutôt qu'aux autres. Nombre de sociétés de messagerie doivent être mises sur pied mais une compagnie américaine exerce un monopole très puissant sur les lignes de chemins de fer. L'article est excellent et il faut le conserver.

L'honorable M. Macpherson dit que les sociétés de messagerie doivent être très bien administrées, puisqu'on leur confie des objets de valeur. Il accepte la concurrence, mais il estime qu'il n'est pas conforme à l'intérêt public d'accorder des avantages à toutes les sociétés qui prétendent être des compagnies de messagerie.

L'honorable M. Reesor signale que c'est le public qui fera les frais des monopoles. S'il y avait plus d'une seule société de messagerie au Canada, les tarifs de messagerie seraient moins élevés.

L'honorable M. Flint croit qu'il n'est pas juste qu'une seule compagnie exerce le monopole sur tout le pays.

L'honorable M. Macpherson dit qu'une compagnie de chemin de fer a le pouvoir de conclure des ententes avec toutes les sociétés qu'elle veut.

L'honorable M. Flint soutient qu'il faudrait interdire aux chemins de fer d'accorder des privilèges spéciaux à certaines sociétés de messagerie. Le chemin de fer lui-même est un monopole. Il fixe ses tarifs selon son bon plaisir.

Si pendant la saison de navigation, le tarif marchandise est de 12½ cents et qu'il est de 50 cents pendant les mois d'hiver, cela montre que le transport est trop cher l'hiver et trop bon marché l'été. Les compagnies ferroviaires ne devraient pas favoriser telle ou telle société de messagerie: elles devraient être tenues de les traiter toutes sur un pied d'égalité. S'il y avait cinq ou six compagnies de messagerie, elles se feraient concurrence et le public serait mieux servi.

L'honorable M. Benson se prononcera contre l'amendement en vue de biffer le dernier article.

On présente un amendement en vue de biffer l'article et il est adopté.

Le comité lève sa séance et fait rapport de la mesure modifiée qui est acceptée. Troisième lecture et adoption.

La Chambre des communes fait parvenir les projets de loi suivants qui sont lus et adoptés.

Un projet de loi sur la régie intérieure de la Chambre des communes.

Un projet de loi en vue d'assurer l'indépendance du Parlement.

Un projet de loi concernant l'association des viticulteurs du Canada.

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, le Sénat s'ajourne au lendemain à onze heures du matin.